

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 107 / 2022

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 6
Votants : 9

L'an deux mille vingt deux
le 14 décembre à 18 heures
le Conseil Municipal de la commune de
Molines en Queyras s'est réuni en session
ordinaire sous la Présidence de
GARCIN Valérie, Maire

Date de la convocation : le 6 décembre 2022

Présents : ALLAIX Romain, ARMANET Carole, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, GARCIN Valérie.

Absents : FOUQUE Christian (pouvoir à GARCIN Valérie), GARCIN Michel, GICQUEL Mathieu (pouvoir à ALLAIX Romain), HOUSSET Raphaël, ROUX Delphine (pouvoir à CHALLOT Serge).

Secrétaire de séance : ALLAIX Romain

OBJET : Demande de subvention pour l'aménagement de l'ancien garage en un lieu de vie sociale

Madame le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il convient de solliciter des subventions auprès des pouvoirs publics, dans le cadre de l'aménagement de l'ancien garage en un lieu de vie sociale

L'estimation de l'opération est de 154 606.31 € HT. Le financement pourrait être assuré par la répartition suivante :

Conseil Régional PACA / Frat 1250 à hauteur de 9.70 % soit 15 000 €

Département des hautes Alpes à hauteur de 20 % soit 30 921.26 €

Etat à hauteur de 40 % soit 61 842.52 €

Le reste étant pris en charge par la commune en auto financement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : de solliciter des subventions auprès des pouvoirs publics, dans le cadre de l'aménagement de l'ancien garage en un lieu de vie sociale en respectant la clé de répartition ci-dessus.

Vote : Pour à l'unanimité

Certifié exécutoire compte tenu
de l'envoi en sous-préfecture le :

Le Maire

Valérie GARCIN

